FONCIÈRE EURIS

Société Anonyme au capital de 149 158 950 euros 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris 702 023 508 RCS PARIS

Paris, le 4 juin 2019

Information relative au dividende

Dans le cadre de la procédure de sauvegarde, ouverte par jugement du 23 mai 2019 au bénéfice de Foncière Euris pour une période de six mois, et en accord avec les administrateurs judiciaires, il ne pourra pas être procédé au paiement du dividende de 2,15 euros par action (soit un montant global de 21,4 millions d'euros) au titre de l'exercice 2018 le 19 juin 2019 tel que décidé par l'assemblée générale des actionnaires de Foncière Euris en date du 16 mai 2019 dans sa 3^{ème} résolution. En effet, les dispositions légales relatives à la sauvegarde interdisent le règlement par Foncière Euris pendant la période d'observation des créances nées antérieurement à l'ouverture de cette procédure.

Afin de préserver leurs droits, les actionnaires de Foncière Euris devront déclarer leur créance de dividende à la procédure de sauvegarde.

Des informations sur les modalités de déclaration des créances de dividende seront communiquées ultérieurement.